Surfez sur **www.lamn.be**

Suivez-nous sur **LaMutualiteNeutre**

Découvrez notre guichet en ligne sur **www.mymn.be**

Téléchargez notre application

Disponible sur Google Play

Disponible sur App Store

Épargne **"Jeunes", un avantage incomparable**

Jusqu'à 125 % d'intérêts

Assurances **selon les attentes et les moyens de chacun**

NEUTRA assurance hospitalisation

DENTALIS assurance de soins dentaires

neutra

Services **d'aide**

- **Garde gratuite d'enfants malades** à domicile 15 jours/an
- Prêt et vente de **matériel médical** ivamut
- Système de **télévigilance** à prix modique (0,50 €/jour) (installation gratuite)
- **Assistance médicale** à l'étranger : MUTAS
- Service **social** ouvert à tous
- Service **juridique** MUJA

Voyages pour **tous**

- Horizons Jeunesse, vacances encadrées pour jeunes de 3 à 18 ans : www.horizons-jeunesse.be
- MN Vacances en groupe, en famille, entre amis : www.mnvacances.be

HORIZONS Jeunesse

MN VACANCES
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ

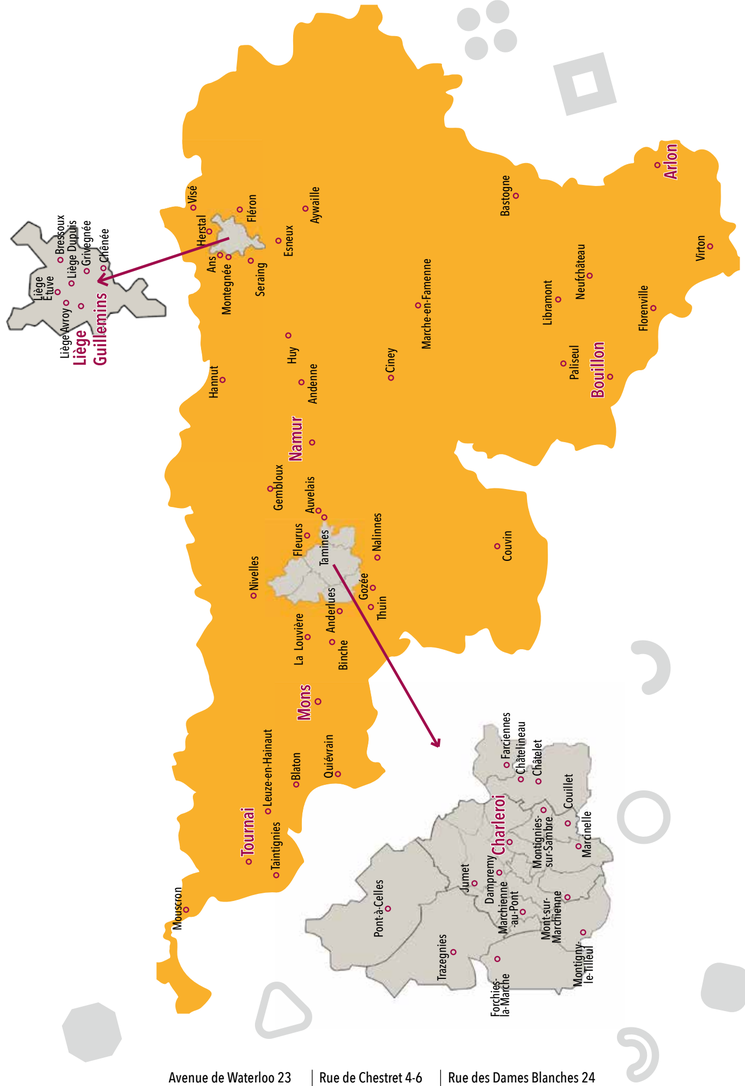

Avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6
4000 Liège
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24
5000 Namur
Siège social
+32 (0)81 25 07 60

www.lamn.be mymn.be info@lamn.be LaMutualitéNeutre

AVANTAGES ET SERVICES 2022

LA MUTUALITÉ NEUTRE

www.lamn.be

Aussi unique que vous !

Edition JANVIER 2022

AVANTAGES ET SERVICES

2022

Plus de 50 avantages pour toute la famille et sans plafond !

9,50 € par mois • Gratuit pour les personnes à charge

NAISSANCE & ENFANCE

NAISSANCE ET ADOPTION Prime de **350 € à la naissance** d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 19 ans Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés…	350 €
ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉ • Prime unique de **30 €** après 3 mois d'**allaitement** Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE • Remboursement de **30 €** pour l'achat en pharmacie de **boîtes de lait** Pour les bébés de moins d'1 an - Sur présentation du document délivré par la pharmacie	60 €
LANGES POUR BÉBÉ Remboursement de **50 € par an** dans le coût de **langes** Remboursement de **100 € par an** dans le coût de **langes réutilisables** Jusqu'à la veille du 3e anniversaire - Sur présentation de pièces justificatives - Interventions non cumulables entre elles sur une même année civile	100 €
TEST DU SOMMEIL Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - Détection du risque de mort subite	
CRÈCHE Intervention de **50 € par an** dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'O.N.E. Pour les nouveau-nés jusqu'à la veille du 3e anniversaire	50 €
GARDE D'ENFANTS MALADES Présence d'une personne qualifiée à votre domicile **gratuitement** **0800/62 056** Pour les enfants de moins de 12 ans - 5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an	
GARDERIE D'ENFANTS Intervention de **50 € par an** dans les frais de garderie Sur base de l'attestation fiscale délivrée par l'organisme d'accueil - Pour les enfants à partir du 3e anniversaire jusqu'à la veille du 6e anniversaire	50 €
PSYCHOMOTRICITÉ Remboursement de **12 € par séance** pour les enfants de - de 6 ans Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un généraliste, d'un pédiatre, d'un neuropédiatre ou d'un pédopsychiatre	120 €
LOGOPÉDIE Si pas d'accord du médecin-conseil : **5 € par séance** Plafond annuel de 375 € Si accord du médecin-conseil : **3 € par séance** Plafond annuel de 225 € - Montant limité au ticket modérateur légal Y compris l'audiothérapie selon la méthode Tomatis	600 €
ORTHODONTIE Intervention jusqu'à **750 €** pour un enfant ayant un accord du médecin-conseil avant son 15e anniversaire	750 €
KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE **5 € par séance** de kiné périnatale hors hospitalisation Max 9 séances	45 €
SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18e anniversaire, et ce, sans franchise Valable pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et les prestations des dentistes (à l'exclusion des traitements d'orthodontie), kinés, infirmier(ère)s - Pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an)	Pas de plafond
VACANCES POUR JEUNES Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3e anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour - **40 € par an** pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire - **6 € par jour** avec un plafond de **20 jours/an** pour les activités pendant les vacances scolaires (voyages scolaires, stages, camps de mouvements de jeunesse et plaines de jeux)	160 €

DÉPISTAGE & PRÉVENTION

CONTRACEPTION • **40 € par an** pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection • **120 € pour la fourniture** d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois • **40 € par an** pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie	40 € 120 € 40 €
VACCINATION **35 € par an** par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en régions tropicales,…) Sur présentation du ticket de caisse BVAC émis par le pharmacien	35 €
BILAN SANTÉ • **50 € par an** sur les tickets modérateurs des examens médicaux préventifs (25 € par examen, 2 examens maximum par an) Pour les cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires • **25 € par année civile** dans les frais d'abonnement à une app médicale (e-santé), approuvée par mHealth Belgium • 10 € par test, **max 20 € par année civile** pour le test de détection du coronavirus, en cas de non prise en charge par l'assurance obligatoire	95 €

FORMATIONS ET AIDES SOCIALES

AIDE SOCIALE Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins Intervention de maximum 500 € par dossier sur base des pièces justificatives des frais Maximum 1.000 € par an	1.000 €
FORMATION PREMIERS SECOURS Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou de tout autre organisme agréé par celle-ci : • Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : **45 €** • Secouriste : **70 €** • « Bosses et bobos » : **35 €** • « 3 minutes pour sauver une vie » : **25 €** • Réanimation pédiatrique : **25 €**	200 €
LANGUE DES SIGNES ET LPC Intervention unique de **150 € dans les frais d'inscription** à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)	150 €
PERMIS-MUT **7,5% de réduction** sur la plupart des produits des auto-écoles BARA, STARTER et IPAMS Sur présentation d'une attestation d'affiliation auprès de La Mutualité Neutre	
PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE » Prêts pour la garantie locative : • D'un kot d'étudiant • D'un premier logement Plafond de 1.000 €/prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mensualités - Max.2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1er prêt pour obtenir le 2nd	1.000 €
SERVICE JURIDIQUE « MUJA » Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé : • Nous donnons des avis juridiques • Nous établissons des contacts avec des tiers et si cela s'avère nécessaire, nous proposons une conciliation	
SERVICE SOCIAL Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie	

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

CONVALESCENCE Intervention de **20 € par nuitée** Durée de 7 nuits min. et 28 nuits max. – Début dans les 30 jours qui suivent une hospitalisation ou un traitement pour maladie grave, justifié par un certificat médical ou pour les personnes ayant le statut d'aidant proche ainsi que les personnes aidées - L'établissement doit être agréé par l'INAMI ou être un centre de vacances de MN Vacances - Un seul séjour par affection et par an	560 €
DIABÈTE • **50 € tous les 3 ans** pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie • **10 €** par boîte de tigettes, lancettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an)	50 € 40 €
DIÉTÉTIQUE **12,50 € par séance** Sur attestation médicale certifiant l'anorexie, l'obésité ou la surcharge pondérale (Indice de Masse Corporelle de 25 ou plus pour les adultes ou un percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants de moins de 18 ans) - Plafond annuel de 8 séances	100 €
FÉCONDATION IN VITRO Intervention unique de **500 €** dans les frais de fécondation in vitro Si intervention de l'INAMI	500 €
GREFFE Remboursement des frais de greffe : **1.000 €** pour **:** greffe du coeur, du foie, du pancréas, du rein, de la moelle, des poumons	1.000 €
IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE Remboursement pendant 3 ans de **60 %** du coût du traitement contre une allergie attestée par un médecin formé en allergologie, un médecin spécialiste ORL, un pneumologue, un dermatologue ou un pédiatre Plafond annuel de 300 €	300 €
KINÉSITHÉRAPIE Indemnité de **0,65 € par séance** de traitement de kiné ambulatoire pour les pathologies lourdes (liste E) ou aigues et chroniques (liste F) Max 50 séances/an - À partir du 18e anniversaire - Sur base d'une prescription médicale	32,5 €
MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES Intervention de **100 % sur le ticket modérateur** des médicaments génériques délivrés en pharmacie Plafond annuel de 100 € - Avec Dossier Médical Global (DMG) - Sur prescription d'un médecin	100 €
ORTHODONTIE Sans accord du médecin-conseil, **intervention** unique de **150 €**	150 €
PÉDICURIE **5 € par séance** Plafond annuel de 4 séances - Sur base d'un certificat médical pour les - de 65 ans	20 €
POSTUROPODIE **50 € tous les 2 ans** pour l'achat de semelles de posturopodie Sur base du reçu du prestataire	50 €
PROTHÈSES • Remboursement de **50 €** pour : • prothèse dentaire amovible (tous les 4 ans) • prothèse capillaire en cas de chimiothérapie (tous les 2 ans) • prothèse orthopédique • placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte • Remboursement de **50 € par an** par prothèse acoustique implantée	50 € 50 € 50 € 50 € 50 €
PSYCHOLOGIE **15 € par séance** Prescription médicale justifiant le traitement - Plafond annuel de 12 séances – Traitement par un licencié en psychologie	180 €
SEVRAGE TABAGIQUE **30 € par an** dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac Sur prescription médicale - Produits délivrés en pharmacie - Sur présentation de l'attestation de fourniture délivrée par le pharmacien	30 €
TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS Remboursement à **100% du ticket modérateur** des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes en gynécologie et ophtalmologie, et ce, sans franchise Avec Dossier Médical Global (DMG)	Pas de plafond

LOISIRS, SPORTS ET VACANCES

SPORTS **40 € par an** pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés-nageurs), un programme d'initiation au jogging… Sur base d'une attestation établie par l'organisation sportive	40 €
SOINS À L'ÉTRANGER **+32 2 272 09 00** En cas de séjour récréatif à l'étranger, **intervention illimitée** dans les frais d'hospitalisation : • Pour tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus) • Pour les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale Demandez votre carte européenne valable 1 an ou le formulaire spécifique avant votre départ	Pas de plafond
VACANCES ASSISTANCE MUTAS Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation • Envoi de médicaments • En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation) • Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec **plafond de 1.200 €** * Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »	
VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES **250 € par an** pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées	250 €
VACANCES POUR JEUNES www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité	
VACANCES EN FAMILLE www.mnvacances.be vous accueille dans ses 2 domaines de vacances en Belgique à prix réduits et vous propose des réductions pour vos voyages à l'étranger : Eliza was here, Center Parcs, Sunweb, Belvilla, Vacances Bleues, Villages Club du Soleil, CroisiEurope, Pegase, 7Plus…	
VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances	

MÉDECINES ALTERNATIVES

MÉDECINES ALTERNATIVES **10 € par consultation** d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés Plafond annuel de 70 €	70 €
MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES Intervention de **50 %** sur le **prix des médicaments** Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin ou d'un homéopathe	100 €

OPTIQUE

CONFORT DE LECTURE Intervention unique de **150 €** pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement)	150 €
OPÉRATION Opération au laser/ultrasons : intervention jusqu'à **125 € par oeil**	250 €
VERRES, MONTURES, LENTILLES **100 € tous les 4 ans** pour les montures, les verres ou lentilles de contact Sur prescription d'un ophtalmologue - Lorsque l'INAMI n'intervient pas	100 €

SOINS À DOMICILE

AIDES FAMILIALES, AIDES MENAGERES ET GARDE-MALADES À DOMICILE Intervention forfaitaire de **1 €/heure prestée** par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé Plafond annuel de 400 heures	400 €
MATÉRIEL MÉDICAL Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des **prix préférentiels**	
MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION • Intervention de **40 € maximum par an dans le coût** de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation (liste limitative) Sur base d'une pièce justificative • Intervention spéciale de **75 € pour la location ou l'achat** d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit anti-reflux pour bébé • Intervention spéciale pour la location ou l'achat d'un aérosol Équivalant à 75 % du prix d'achat limité à 75 € - Sur base d'une prescription médicale et d'une pièce justificative • Intervention de **75 € pour des vêtements adaptés** pour des patients atteints d'un cancer Max 75 € par an - Sur base d'une pièce justificative	265 €
TÉLÉVIGILANCE • Installation gratuite et location mensuelle modique (**0,50 €/j**) pour un système de **télé-assistance 24h/24 et 7j/7** via notre partenaire • Intervention de **9 €/mois** soit max 108 € par an Sur base de la facture de location de l'appareil	108 €

TRANSPORTS

AMBULANCE Transporteur non conventionné : • En cas de transport non urgent : **forfait de 20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €/km** Plafond de 250 € par jour, un seul aller et retour par jour - Plafond annuel : 500 € - Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum • En cas de transport urgent : **forfait de 20 €** Transporteur conventionné : • **Tarifs préférentiels :** détails et liste des transporteurs sur www.lamn.be	500 €
FRAIS DE DÉPLACEMENT En voiture privée, en transport en commun ou en transport Uber • remboursement de 0,12 €/km Plafond de 35 € par jour En taxi - taxi social - VSL - TPMR - autre transport adapté et service bénévole organisé • remboursement de 0,25 €/km, forfait ville de 5 € Plafond de 75 € par jour Si prestation par un spécialiste (sauf gynécologue et pédiatre) - Un seul aller-retour par jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et de 100 € vers les cabinets de médecin) – Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R	300 €
TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE **0,25 €/km** remboursés lors d'un déplacement en taxi ou par un service de transport adapté ou un service bénévole organisé Après intervention de l'INAMI – Plafond annuel de 500 €	500 €
AIDE MEDICALE PAR HÉLICOPTÈRE Avec transport : **650 €** Sans transport : **250 €**	650 €

ASSURANCES FACULTATIVES

HOSPITALISATION Possibilité de souscrire à une des cinq formules proposées par notre assurance hospitalisation	maladies graves **NEUTRA** Consultez notre brochure détaillée
SOINS DENTAIRES L'assurance dentaire **DENTALIS** vous couvre pour des soins préventifs, curatifs, de parodontologie, d'orthodontie mais aussi pour des prothèses et implants Consultez notre brochure détaillée	
ÉPARGNE JEUNES Possibilité de souscrire à une épargne à haut rendement pour vos enfants dès 14 ans Consultez notre brochure détaillée	

Toutes les données présentées dans ce dépliant le sont à titre informatif et sous réserve d'approbation de l'Office de Contrôle des Mutualités. Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.

Images utilisées sous licence de Shutterstock.com